

CHOIX D'UN ORGANISME CONVENTIONNE (O.C.)

Le choix parmi les 6 Organismes Conventionnés figurant ci-dessous est **OBLIGATOIRE** et doit être fait en fonction du domicile de l'assuré. Toutes les caisses sur www.rsi.fr (rubrique « votre caisse RSI).

Attention ! Pour les dirigeants dont l'entreprise exerce une activité libérale, le choix de l'organisme doit être fait entre la R.A.M. et HARMONIE MUTUELLE uniquement.

R.A.M. – REUNION DES ASSUREURS MALADIE
(compétence 75,77,78,91,92,93,94,95) **O.C. n° 11**
Centre Technopolis Bat Q Rue Louis de Broglie 53081 Laval cedex 09

Accueil :
28 bis bd Sébastopol 75004 PARIS
59-63 rue de Cambronne 75015 PARIS
137, av. Anatole France 94600 CHOISY-LE-ROI
11, rue du Général de Gaulle 77000 MELUN
11, av. de la Gare 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
2 à 6 bis, avenue Vladimir Ilitch Lénine 92000 NANTERRE*
(*permanence le jeudi matin de 9h30 à 12h30)

Tél. : 0811 012 012

UMCAPI (compétence 75, 93) **O.C. n° 23**

45 à 49, av. Jean Moulin 17034 LA ROCHELLE cedex
Tél. 0811 700 117

Accueil : 69 Av. du Maine 75014 PARIS
Tél. 01 43 20 41 67

MUTUELLE BLEUE
(compétence 75,77,78,91,92,93,94,95) **O.C. n° 21**

Centre de gestion et accueil
68, rue du Rocher CS60075 75396 PARIS Cedex 08
Tél : 01 53 42 59 59 / Fax : 01 53 42 58 38

Accueil
14, rue René Cassin 77014 MELUN Cedex
Tél : 01 64 71 39 99 / Fax : 01 64 71 39 83
4, rue au Pain 78300 POISSY
Tél : 01 30 65 96 47 / Fax : 01 30 65 71 27
59, rue Maurice Thorez 92000 Nanterre
115, rue du Général de Gaulle 78120 RAMBOUILLET

REGIME SOCIAL
DES INDEPENDANTS

HARMONIE MUTUELLE
(compétence 75,77,78,91,92,93,94,95) **O.C. n° 32**

Centre de gestion RO Pitard Paris
CS 51567 75739 PARIS cedex 15

Tél : 09 80 98 00 49

Accueil :
20, rue Monge 75005 PARIS
55-57, bd Magenta 75010 Paris
180, bd Voltaire 75011 PARIS
137, rue d'Alésia 75014 PARIS
87, rue de Lévis 75017 PARIS
162, rue Ordener 75018 PARIS
9, rue Gambetta 91290 ARPAJON
13, rue Henri Barbusse 92000 NANTERRE
236, rue de la Convention 75015 PARIS
Contact75ro@harmonie-mutuelle.fr

MUTUELLE PREVIFRANCE
(compétence 75, 93) **O.C. n° 25**

80, rue Matabiau 31012 TOULOUSE cedex 6
Tél : 0 800 09 08 00

Accueil :
70, rue de Beaubourg 75003 PARIS
Tél : 01 55 76 93 33

AVENIR SANTE MUTUELLE
(compétence 75,77,78,91,92,93,94,95) **O.C. n° 31**

Centre de gestion et accueil
12, avenue du Général Mangin 78027 VERSAILLES Cedex
Tél : 01 39 23 39 39

Accueil :
330, square des Champs Elysées 91000 EVRY Tél : 01 60 87 09 09
87, rue de la Roquette 75011 PARIS Tél. : 01 43 72 12 12
18, rue du Maréchal Foch 78000 VERSAILLES Tél. : 01 39 51 12 12
12, av. du Gén. Mangin 78027 VERSAILLES cedex Tél. : 01 39 23 39 33
42, rue Edmond Bonté 91130 RIS-ORANGIS Tél. : 01 69 06 34 31
42, rue de Lorraine 78200 MANTES LA JOLIE Tél : 01 30 98 34 00

ROLE DE L'ORGANISME CONVENTIONNE

Cet organisme est chargé sous le contrôle du RSI de régler les prestations (remboursement des frais médicaux, paiement des indemnités journalières).

L'Organisme Conventionné est par ailleurs tenu de répondre aux demandes de renseignements ou aux réclamations de l'assuré.

L'assuré a l'obligation de signaler *immédiatement* à son Organisme Conventionné (O.C.) tout changement intervenant dans sa situation notamment un changement de domicile, à l'exception des changements provisoires tels que : adresse de vacances, déplacements professionnels ou privés de courte durée.

Votre numéro de Sécurité Sociale devra figurer sur toute correspondance ou document que vous adresserez à votre Organisme Conventionné.

Aux termes de l'Article R.615.23 du Code de la Sécurité Sociale, le choix de l'assuré est valable pour l'année civile en cours et l'année suivante et se renouvelle par tacite reconduction, sauf dénonciation adressée au siège de la caisse RSI Ile de France par lettre recommandée, trois mois avant l'expiration de chaque période annuelle en précisant le nouvel Organisme Conventionné choisi.